



Demande de visa D pour regroupement familial

Par SaintJean

Bonjour

J'ai obtenu avis favorable de ma prefecture et de l'OFII dans le cadre du regroupement familial pour mon fils.
je suis allé déposé la demande de visa à Capago (qui transmet le dossier au consulat de France) ca fait 4 mois.
A chaque mail que j'envoie a Capago (puisque je n'ai pas le contact direct du consulat), Capago me repond que c'est à l'appréciation du consulat.
ma question est de savoir si le dossier de mon enfant n'est pas oublié quelque part? est ce que pour obtenir un visa D, habituellement, ca prend autant de temps? si je dois faire un recours, je dois contacter quel service ? puis que je ne peux pas joindre directement le consulat
cordialement